TSXV: NGC | OTC: NGPHF | XSTU: 0NG | FRA: 0NG

Northern Graphite souligne le 35e anniversaire de la mine Lac-des-Îles, seul site de production de graphite en Amérique du Nord

Le présent document est une traduction du communiqué original en anglais; en cas de divergence, la version anglaise fait foi

3 mars 2025 : Northern Graphite Corporation (TSX-V : NGC, OTCQB : NGPHF, FRA : 0NG, XSTU : 0NG) (la « Société » ou « Northern ») a le plaisir d'annoncer la publication d'un rapport spécial consacré à son actif phare, la mine de graphite Lac-des-Îles (« LDI »), au Québec.

Le rapport, intitulé « La mine de graphite Lac-des-Îles célèbre ses 35 ans : évoluer dans un monde en transformation », retrace le parcours de LDI, depuis la première pelletée de minerai graphitique en 1989 jusqu'à son rôle actuel de fournisseur de plus de 20 % du marché industriel américain du graphite. Il présente ensuite le plan de Northern visant à devenir également un fournisseur de graphite de qualité batterie à faible empreinte carbone afin de soutenir la transition énergétique mondiale et l'évolution des véhicules électriques.

« Notre rapport spécial présente les possibilités importantes qu'offre Lac-des-Îles à un moment où l'Occident cherche à établir une chaîne d'approvisionnement nationale pour les minéraux essentiels aux marchés du stockage d'énergie et des véhicules électriques », a déclaré Hugues Jacquemin, chef de la direction de Northern Graphite. « J'encourage tout le monde à lire le rapport complet afin de bien comprendre notre vision et le rôle transformateur que Northern peut jouer en misant sur LDI et ses autres projets pour combler les lacunes de la chaîne d'approvisionnement occidentale en véhicules électriques. Le rapport décrit non seulement notre stratégie d'accroissement des ressources et d'amélioration des infrastructures, mais présente également les défis de financement auxquels nous faisons face dans le marché actuel. »







Le rapport est illustré de photographies historiques et contemporaines et comprend des capsules vidéo tournées sur place avec des membres clés du personnel. Il présente les origines de LDI, les transformations survenues depuis sa création, ainsi que l'avenir de la mine dans le contexte de la transition énergétique et les défis qu'elle devra relever.

Les principaux faits saillants du rapport comprennent :

- **Accroissement des ressources :** travaux d'exploration visant à élargir la base de ressources de LDI;

- **Développement d'une nouvelle fosse :** plans visant l'ouverture de la première nouvelle fosse de la mine depuis plus d'une décennie afin d'assurer la continuité de la production;
- **Revitalisation de l'usine :** travaux de réparation et d'entretien à l'usine LDI afin de la ramener à sa capacité nominale et d'assurer un approvisionnement fiable des clients industriels et des marchés émergents des batteries;
- **Durabilité :** travaux de remise en état et de restauration visant à rendre les terrains utilisés à l'environnement de manière durable;
- **Défis de financement :** le capital nécessaire à la réalisation des plans de la Société demeure difficile à obtenir dans un contexte de faiblesse des marchés financiers pour les petites sociétés, de prix du graphite obstinément bas et d'une transition énergétique qui progresse plus lentement que prévu.

« Les gouvernements et les partenaires stratégiques ont été très lents à intervenir, ou n'ont pas souhaité le faire, malgré leur reconnaissance du besoin urgent de sources occidentales sûres de minéraux critiques produits de façon durable et d'une capacité de transformation en aval. Si nous ne parvenons pas à obtenir des capitaux supplémentaires, la Société sera contrainte de placer LDI en situation de veille et d'entretien à court terme et de réduire ses activités au strict minimum,» a déclaré M. Jacquemin. « Cela dit, nous disposons d'une formule gagnante pour développer ici une mine plus importante qui fournira du graphite sur une longue période afin de répondre à la demande croissante du marché. »

Pour lire le rapport complet : LDI Special Report

À propos de Northern Graphite

Northern est une société canadienne inscrite à la Bourse de croissance TSX et le seul producteur de graphite en paillettes en Amérique du Nord. Northern vise à devenir un chef de file mondial de la production de graphite naturel et de sa transformation en produits à forte valeur ajoutée essentiels à l'économie verte, notamment les matériaux d'anode pour les batteries lithium-ion et les véhicules électriques, les piles à combustible et le graphène, ainsi que les technologies industrielles de pointe. La stratégie de la Société, de la mine à la batterie, est menée par sa division des matériaux pour batteries, qui dispose d'un laboratoire ultramoderne entièrement équipé à Francfort.

Les actifs de graphite de Northern comprennent la mine Lac-des-Îles, au Québec, où la Société prévoit accroître la production afin de répondre à la demande croissante de ses clients industriels et à la demande future des fabricants nord-américains de batteries. La Société détient également le projet Bissett Creek, un projet de grande envergure situé en Ontario, ainsi que la mine Okanjande, en Namibie, entièrement autorisée et actuellement en mode de surveillance et d'entretien. LDI et Okanjande offrent la possibilité d'accroître considérablement la production de graphite à moindre coût et dans un délai de mise en marché plus court que la plupart des projets concurrents. Tous les projets contiennent du graphite de qualité batterie et sont situés à proximité d'infrastructures, dans des territoires politiquement stables.

Pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :
Pav Jordan, vice-président, Communications
Courriel : pjordan@northerngraphite.com

Renseignements supplémentaires

Veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse https://www.northerngraphite.com/home/, le profil de la Société sur www.sedarplus.ca ou nos réseaux sociaux indiqués ci-dessous, ou communiquer avec la Société au 613 271-2124.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient certains « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. Les énoncés et renseignements prospectifs sont souvent caractérisés par des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « potentiel » et « possible », ainsi que par d'autres termes semblables, ou par des énoncés selon lesquels certains événements ou certaines conditions « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment les plans de la Société visant à accroître la production à LDI, les plans de développement de la mine Okanjande en Namibie, des projets Bissett Creek et Mousseau en Ontario, ainsi que de l'usine de matériaux d'anode pour batteries prévue à Baie-Comeau. Tous ces énoncés reposent sur des hypothèses et des analyses formulées par la direction en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Toutefois, ces énoncés sont assujettis à divers risques et incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus, notamment des modifications imprévues des lois, règles ou règlements, ou de leur application par les autorités compétentes; le défaut d'autres parties de s'acquitter de leurs obligations; des troubles sociaux ou de travail; des variations des prix des produits de base; une défaillance ou une insuffisance imprévue des infrastructures; l'incapacité des études en cours ou envisagées de produire les résultats attendus ou des résultats qui justifieraient et appuieraient la poursuite des études, du développement ou des activités; et l'incapacité d'obtenir le financement requis. Les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive aux renseignements ou aux énoncés prospectifs.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reposent sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés. Ces énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent communiqué et sont expressément visés dans leur intégralité par la présente mise en garde. Sous réserve des lois applicables en valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs contenus aux présentes afin de tenir compte d'événements ou de circonstances survenant après la date du présent communiqué.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation, au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué.